



Sommaire :

- Le mot du Maire...
- Opération curage
- Vieille route sud
- Calvaire
- Zone d'Activités
- Prix de l'eau
- Affichage(s)
- Rue du Champ Grand
- Informations communales
- État civil...

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00
Mardi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Mercredi :
14h00 à 18h00
Jeudi :
9h00 à 12h00
Vendredi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

*L*e mot du Maire...

Mesdames, Messieurs

Les fêtes de fin d'année sont de retour : puissent-elles nous faire oublier un instant les difficultés du quotidien et la situation de rigueur à laquelle nous sommes confrontés...

Je souhaite vivement pouvoir concrétiser au cours de l'année 2013 tous les projets portés par le conseil municipal - tout comme je souhaite que cette année nouvelle voit la réalisation de tous vos projets.

Avant de vous laisser poursuivre votre lecture, je vous souhaite à tous une excellente année 2013. Qu'elle soit placée sous le signe de la santé et du bonheur!

Maurice BERGONHE

OPÉRATION CURAGE

PETIT RAPPEL :

Depuis juillet 1995, les eaux usées domestiques du Chastel et d'Alteyrac sont traitées par une station d'épuration par lagunage. Contrairement aux stations d'épuration conventionnelles qui utilisent des procédés chimiques et des équipements électromécaniques, le lagunage fonctionne de façon naturelle, moyennant l'entretien régulier effectué par les employés communaux.

Principe de fonctionnement d'un lagunage :

Cette technique naturelle d'épuration des eaux usées consiste à faire circuler lentement les effluents dans

une succession de trois bassins peu profonds formant un plan d'eau d'une surface totale supérieure à un hectare (11007 m²). Les eaux sont débarrassées des impuretés par les effets conjugués de la décantation, de diverses bactéries, d'algues microscopiques et du soleil. L'oxygène, nécessaire à la dégradation de la matière organique, est fourni naturellement par photosynthèse. L'eau y séjourne en moyenne 2 mois, le principe est extrêmement efficace. La capacité de traitement est de 1000 habitants. Une fois épurées, ces eaux sont rejetées dans le milieu

naturel, le ruisseau du Rieumenou. La qualité de l'épuration est vérifiée 2 à 4 fois par an.

EN QUOI CONSISTE LE CURAGE :

Dans un lagunage, les boues se déposent essentiellement dans le premier bassin. Leur évacuation s'impose en moyenne tous les 15 ans. Cette opération est indispensable pour garantir la continuité des performances épuratoires de la lagune.

Le curage est une opération ponctuelle et complexe, qui nécessite une étude préalable poussée pour éviter les dérives sur le plan technique, financier ou réglementaire. Cette réflexion doit

OPÉRATION CURAGE (SUITE)



« ...La solution la plus répandue en milieu rural, parce qu'elle offre les meilleures garanties techniques, environnementales et économiques est l'épandage, c'est à dire la valorisation agricole sur des terres mises à disposition par des agriculteurs... »

inclure d'éventuelles opérations de maintenance liées à l'entretien de la lagune (berges, étanchéité, etc.).

La principale contrainte du chantier est de ne pas dégrader la géomembrane assurant l'étanchéité du bassin.

Le coût total de l'opération (études préalables, curage, transport et épandage) s'établit en fonction du volume de boues qui sera effectivement extrait du bassin. Il a été estimé aux environs de 70 000 € HT.

ESTIMATION DU VOLUME DE BOUES À EXTRAIRE :

L'accumulation des dépôts dans le bassin est irrégulière : plus forte en entrée, le long des berges et en sortie.

La méthode directe du carottage est employée pour déduire la quantité de boues à partir d'une mesure de la hauteur de sédiments. C'est sur une barque à fond plat que les techniciens ont réalisé le 6 juin dernier plus d'une centaine de mesures réparties sur toute la surface du bassin (étude bathymétrique).

Ainsi le volume des boues liquides à extraire a été évalué à 1232 m³.

QUE FAIT-ON DES BOUES ?

Avant d'extraire les boues il faut se soucier de leur destination. Deux solutions sont alors possibles :

- La plus répandue en milieu rural, parce qu'elle offre les meilleures garanties techniques, environnementales et économiques est l'épandage, c'est à dire la valorisation agricole sur des terres mises à disposition par des agriculteurs. Les collectivités privilégient cette solution car elle est souvent la moins coûteuse, elle permet de tirer parti de

l'intérêt agronomique des boues et présente toutes les garanties réglementaires et environnementales.

Si l'épandage s'avérait impossible la seule solution alternative serait l'**enfouissement** au Centre de traitement des déchets du Réoudouel géré par le SDEE. Mais cette solution serait deux fois plus onéreuse car il faudrait conditionner les boues au préalable en les déshydratant et payer un droit d'entrée d'environ 48 €/tonne.

La collectivité et le bureau d'études ont contacté directement les agriculteurs de la commune. Les modalités précises de l'épandage leur ont été expliquées ainsi que la nature exacte du produit à épandre.

C'est grâce à l'accord de M. Osty Bertrand, exploitant à Villeneuve, que la commune va pouvoir procéder au recyclage agricole des boues. Une convention a été signée entre les deux.

Une dose de 70 m³/hectare est prévue, la surface nécessaire pour éva-



ANALYSE DE LA COMPOSITION DES BOUES :

En application du principe de précaution, l'épandage de boues est très encadré par la loi. Toutes ces précautions visent à assurer la traçabilité et l'innocuité du produit.

Les boues sont analysées pour connaître leur composition : valeur agronomique, composés métalliques et organiques.

Les paramètres analysés au Chastel présentent des teneurs inférieures aux valeurs définies par l'arrêté du 8 janvier 1998. Ainsi les boues du Chastel se prêtent à la valorisation agricole.

LE RÔLE DES AGRICULTEURS :

l'ensemble des boues en prenant une marge de sécurité est ainsi d'environ 23 hectares.

Un chaulage sera réalisé avant épandage pour redresser le pH des sols. L'épandage sera réalisé sur des prairies temporaires où la réglementation prévoit de respecter un délai de retour à l'herbe de 6 semaines. C'est le temps que l'éleveur devra attendre avant l'exploitation des prairies (fauche, ensilage ou pâture).

Pour l'agriculteur qui met à disposition ses parcelles c'est une opération qui ne lui coûte rien, on parle alors de « rendu racine gratuit » en échange du service rendu à la collectivité. Les

OPÉRATION CURAGE (SUITE)

boues sont livrées et aussitôt épandues à la charge de la commune. L'agriculteur bénéficiera également grâce aux analyses de sols réalisées avant et après l'épandage d'un bilan agronomique avec un conseil de fertilisation complémentaire.

LE PLAN D'ÉPANDAGE

Tout producteur de boues de station d'épuration est soumis à un plan d'épandage, pour vérifier l'aptitude du milieu récepteur et l'absence de contraintes sur les parcelles mises à disposition. C'est la société SEDE Environnement qui a réalisé ce document pour le compte de la commune. L'étude a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion en mairie le 21 octobre dernier en présence de tous les acteurs concernés. Elle a ainsi démontré l'absence d'incidence de ce projet vis à vis de l'environnement naturel. Ce document essentiel est actuellement en cours d'instruction par le Service Départemental de la Police de l'Eau de la DDT.

Une fois les autorisations obtenues l'opération de curage peut alors débuter.

PLANNING DE L'OPÉRATION DE

CURAGE

C'est l'exploitant des parcelles qui choisit la période d'épandage qu'il préfère, printemps ou automne.

Le démarrage du chantier est ensuite fixé en collaboration entre la commune, les entrepreneurs de travaux, l'agriculteur et en fonction des conditions climatiques annoncées. Il est programmé courant mars 2013.

Au préalable, une entreprise de TP doit intervenir pour poser un « by-pass » sur 160 mètres linéaire. Il permettra d'envoyer directement les eaux usées du réseau d'assainissement dans le deuxième bassin de la lagune durant l'opération de curage du premier bassin.

Au mois de mars, la CUMA du Valdonnez interviendra pour réaliser le pompage puis l'épandage des boues. La durée du chantier est

estimée à une dizaine de jours.

CONCLUSION

L'évacuation des boues de la lagune est un chantier indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage d'épuration, au moment où une trentaine de nouvelles habitations vont y être raccordées.

La commune tient, dès à présent, à remercier M. Osty pour son implication et son esprit civique. Il contribue ainsi à fortement diminuer le coût de cette opération financée en totalité à partir du budget de l'eau et l'assainissement.

A noter que le prix d'un m³ d'eau potable avec l'assainissement voté pour l'année prochaine est de 1,62 €/m³ - le prix moyen pratiqué en Lozère est supérieur à 2€/m³ (pour une consommation de 120 m³).



« ...L'évacuation des boues de la lagune est un chantier indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage d'épuration, au moment où une trentaine de nouvelles habitations vont y être raccordées... »



MESURES DE SÉCURITÉ VIEILLE ROUTE SUD

Nous vous avons parlé, par le biais de ce bulletin, des problèmes de sécurité pointés par les riverains et les usagers de la « Vieille Route Sud ».

Une mission de diagnostic sécurité a été confiée à la DDT. Ce type de mission est effectuée gratuitement par l'État dans le cadre de l'ATE-SAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de

Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

Des instruments de mesures ont été installés pendant une semaine de part et d'autre de la route, permettant d'enregistrer les vitesses dans chaque sens.

Les résultats de ces mesures sont éloquentes. Cette route supporte un trafic journalier d'environ 400 véhicu-

les - 185 dans le sens descendant (Chastel vers Mende), 210 dans le sens montant (Mende vers Chastel).

Plus de 50% des automobilistes roulent à une vitesse supérieure à 50 km/h. A noter que la vitesse est actuellement limitée à 50 km/h sur cette voie.

En matière de mesures

« Moins de 50% des automobilistes roulent à une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h... »

MESURES DE SÉCURITÉ VIEILLE ROUTE SUD (SUITE)

*« ...des « pointes » à
125 km/h -triste
record
d'automobilistes
n'ayant que peu de
respect pour la vie
d'autrui...»*



de vitesse, on parle également de « V85 », ce qui représente la vitesse maximale à laquelle roule 85% des véhicules. Elle a été mesurée à 65 km/h. En termes plus simples, cela veut dire que 85% des véhicules roulent à moins de 65 km/h.

Cela pourrait paraître « acceptable », s'il l'on oublie que cet axe semi-urbain est étroit, constitué d'une courbe où la visibilité est quasi-nulle, souvent encombrée de véhicules en stationnement et très utilisé par les piétons.

Le constat est d'autant moins acceptable que la vitesse maximale mesurée présente une moyenne de 100 km/h (dans le sens descendant) et de 85 km/h dans le sens montant, avec des « pointes » à 125 km/h - triste record d'automobilistes n'ayant que peu de respect pour la vie d'autrui...

Ont-ils vraiment cons-

cience du nombre de personnes qui se promène sur cette route, du nombre d'enfants qui y font du vélo ou du roller ?

Les conclusions de ces mesures sont sans appel : puisque le civisme et le respect ne suffisent pas, des contraintes physiques sont nécessaires. La vieille route sud nécessite un aménagement.

La DDT, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, a présenté à la commune plusieurs solutions permettant de « casser » la vitesse et de contraindre à respecter la limitation.

Sur la base de ces propositions, la consultation d'un maître d'œuvre va être lancée. Celui-ci sera chargé d'étudier et de suivre les travaux de cet aménagement qui s'avère indispensable.



CALVAIRE

Le calvaire veille à nouveau sur notre village...

Oublié depuis une trentaine d'années, le calvaire situé sur le « suc » derrière le cimetière domine à nouveau notre village. Sur une idée du centre communal d'action

sociale, la mairie avec l'aide de bénévoles a pris en charge la réalisation de l'ouvrage. Les trois nouvelles croix en bois de châtaignier d'environ 7 mètres de hauteur viennent enrichir notre patrimoine qui n'en compte

pas moins de 28.

Aujourd'hui le calvaire retrouvé ne demande plus qu'une inauguration et une bénédiction pour veiller sur nous. Information prise, les festivités sont annoncées au printemps.



Pour en savoir plus sur les croix de notre commune, nous vous recommandons 2 livrets édités par l'association le bouffadou : *chemin faisant à la découverte de notre patrimoine* (gratuit) et *histoire des croix* vendu au prix de 3 € au musée.

*« Le calvaire veille
à nouveau sur notre
village...»*

ZONE D'ACTIVITÉS



« ...Nous souhaitons la bienvenue à ces trois nouveaux entrepreneurs sur la commune et nous leur exprimons tous nos vœux de réussite... »

La coopérative DUO Lozère devenue aujourd'hui la SARL les fromagers de Lozère avait été la première entreprise à s'installer sur la zone d'activité. Peu à peu, la ZA du Chastel Nouvel s'agrandit avec l'installation, depuis quelques semaines, de trois nouvelles entreprises. Ce sont, tout d'abord, deux entreprises du bâtiment qui ont construit à l'entrée Nord de la zone, en haut de la « rampe de Garrel ».

Il s'agit de l'entreprise SNEB, spécialisés dans la construction de plafonds et faux plafonds, et de la société Façade +, spécialisées dans les travaux de revête-

ments de façade. Les dirigeants de ces entreprises sont respectivement Vincent MARTIN et Arnaud BONZI.

La troisième structure, dirigée par Gilles LAURAIRE a pour nom « l'Etoile ». C'est un dancing/club privé qui organise des dîners et soirée dansante à thèmes et des thés dansants durant tout le week-end. Ce lieu servira également, pendant la semaine, de bar-brasserie. Dans son grand



www.etoile48.fr.

Nous souhaitons la bienvenue à ces trois nouveaux entrepreneurs sur la commune et nous leur expri-

mons tous nos vœux de réussite.

Il reste encore 3 lots disponibles sur cette zone d'activité : un lot d'environ 3000 m² et deux lots d'environ 1500 m². Le coût au m² a été fixé à 26 € HT. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie du Chastel Nouvel au 04.66.49.04.33.



bâtiment de plus de 600 m², Gilles LAURAIRE accueille aussi sa SARL GL gravure.

Site internet : <http://>

RUE DU CHAMP GRAND

Le conseil municipal avait programmé en 2011 la réfection des différents réseaux de la rue du Champ Grand, devenue inévitable du fait de leur vétusté..

Le temps des travaux a sonné en 2012. Ils ont débu-

té le 1^{er} avril (et oui !) et se sont terminés fin octobre. L'entreprise STPL a mis tout son savoir-faire au service de la commune.

Conscients de la gêne occasionnée pour les riverains, Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal tiennent à les remercier pour leur compréhension et leur patience. L'ensem-

ble de l'opération, remplacement des réseaux d'eau et d'assainissement, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, revêtement de la chaussée et aménagement des abords, représente un coût de 245 000 euros HT soit 293 020 € TTC. Le conseil général de la Lozère et la région Languedoc Roussillon ont participé au financement à hauteur de 30% chacun, la commune ayant puisé dans ses fonds propres pour compléter la facture.

Nous demandons aux riverains de ne pas stationner sur la chaussée. Des espaces (privatifs ou publics) sont réservés à cet usage.



PRIX DE L'EAU

« ...le conseil municipal du 5 juin 2012 a fixé les nouveaux prix de l'eau et l'assainissement... »



En application de l'arrêté du 6 août 2007 modifiant le calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, le conseil municipal du 5 juin 2012 a fixé les nouveaux prix de l'eau et de l'assainissement.

Cette modification de tarif a pris effet au 1er octobre 2012. Elle n'apparaîtra donc que fin 2013 sur la facture des foyers.

L'abonnement est désormais de 50 euros par an et par compteur (au lieu de 60 euros).

Pour les habitations un tarif dégressif est appliqué en considérant la consommation globale de l'administré :

- 1^{er} tarif : 0,65 €/m³ concerne les 250 premiers m³.

- 2^{ème} tarif : la consommation au-delà de ce volume est facturée à 0,58 €/m³.

Pour la fourniture d'eau destinée à l'élevage ou l'arrosage, dès lors qu'elle est facturée à partir d'un compteur spécifique (autres compteurs que l'habitation), l'abonnement est de 50 € par an et le prix de l'eau est fixé à 0,58 €/m³, la part d'assainissement n'est par contre pas facturée.

Pour les abonnés qui bénéficient de l'assainissement la redevance est de 0,55 €/m³.

Pour les habitations non

connectées à l'assainissement collectif, voici quelques rappels (que vous pouvez retrouver dans l'article du bulletin municipal de juin 2011 concernant le SPANC et sur le site Internet de la commune) :

- 53 € HT de redevance annuel
- 80 € pour le contrôle de conception et réalisation dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation d'installations
- 80 € pour un contrôle ponctuel ou à un diagnostic d'assainissement pour vente

Le traitement des matières de vidange reste à la charge de l'abonné. Il est fixé à 25 € le m³.

AFFICHAGE(S)



Comme le stipule le code général des collectivités territoriales, un certain nombre d'actes de la vie municipale doivent être portés à la connaissance des habitants de la commune, dans un lieu aisément accessible au public. La commune du Chastel ne dérogeant pas à la règle, les Chastellois(es) pouvaient déjà lire toutes ces informations sur deux panneaux d'affichage : le premier sur la place de l'Eglise, le second face au foyer rural.

Pour plus de facilité de

consultation, un autre panneau municipal a été installé dernièrement sur le mur de la Mairie, à côté de la boîte aux lettres, à proximité de l'entrée de l'agence postale municipale. Le panneau face au foyer rural servira donc désormais à l'affi-

chage des informations associatives ou des manifestations culturelles pouvant intéresser les administrés Chastellois.

Le pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan a mis en place, il y a quelque temps, un panneau de présentation de l'Eglise Saint Gervais du Chastel Nouvel. Il est situé sur le parvis de l'église, à



AFFICHAGE (SUITE)

gauche de la porte en montant les marches depuis la place principale. Ce panneau nous apprend notamment que l'église actuelle a été construite en 1880, sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire médiéval érigé en 1605 et détruit pendant

les guerres de religion.

A l'intérieur de l'église, on peut voir également une bannière de procession à l'effigie des saints patrons de l'église (Saint Gervais et Saint Protais).



PRESBYTERE



La réhabilitation de l'ancien presbytère est achevée !

Après une longue période d'étude et de construction (voir nos anciens bulletins) nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles dans l'ancien presbytère. La rénovation d'un bâtiment est toujours une opération délicate, il faut garder l'esthétique de l'ancien et répondre à de nouvelles exigences : de grandes pièces, éclairées, chaudes... sans oublier des espaces extérieurs spacieux et ouverts.

La réalisation terminée dévoile un bâtiment modifié, agrandi, mais qui garde toutes ses proportions et son cachet. Le toit recouvert de lauzes s'ouvre pour donner lumière et chaleur. La terrasse et les murs des jardins en pierre permet-

tent au bâti de bien s'insérer dans le vieux bourg.



Coté aménagement, au rez-de-chaussée, on découvre une salle communale accessible aux personnes à mobilité réduite, au premier étage un appartement très spacieux de type F5 disposant d'une cuisine équipée

et d'une terrasse avec vue sur les jardins et enfin au second, sous les toits un appartement de type F2 calme et indépendant.

La réhabilitation des vieilles pierres, l'école, le presbytère marque toujours la fin d'une époque, qui peut rendre certaines personnes nostalgiques.

Mais elle permet à de nouvelles familles de s'installer et de faire vivre le cœur de notre village et c'est dans ce sens que s'inscrit notre engagement.

« ...La réhabilitation des vieilles pierres, l'école, le presbytère marque toujours la fin d'une époque, qui peut rendre certaines personnes nostalgiques... »



Le presbytère avant travaux

INFORMATIONS COMMUNALES...

Repas du CCAS

Le dimanche 25 novembre dernier, à midi, avait lieu le traditionnel repas offert par le CCAS, aux habitants de la commune âgés de plus de soixante cinq ans.

Une fois les convives installés, Monsieur le Maire a prononcé quelques mots de bienvenue, sans oublier une petite pensée pour nos aînés non présents cette année, il a ensuite souhaité un bon appétit à tous.

Tout au long du repas, servi par la Baraque du Chastel, chacun a pu partager les nouvelles de la famille ou de la vie de son quartier avec son voisin de table.

Certains n'ont pas hésité à pousser la chansonnette ou à raconter une petite histoire pleine d'humour pour le plus grand plaisir des participants.

Tous se sont bien volontiers donnés rendez-vous en 2013.

Le bulletin... du côté des enfants

« Pourquoi ne voit-on jamais le Père Noël ? » se demandent les enfants.
- On ne le voit jamais à la télévision, on ne l'entend jamais à la radio, et dans les rues il n'y a que des faux Pères Noël ! se plaignent-ils.

- Oui, pourquoi ?

Parce que le Père Noël est un grand timide.

Il essaie par tous les moyens d'éviter les regards : il porte de grandes bottes pour se cacher, il porte un bel habit rouge car lorsqu'il rougit, c'est plus joli. Et surtout, il attend que la nuit soit bien noire pour aller porter les cadeaux. Quelques jours avant le soir de Noël, le Père Noël commence à avoir peur. Il se ronge les ongles, il n'a plus faim, il a mal au ventre et il finit par s'enfermer tout seul dans sa chambre.

Les lutins essaient de le réconforter, Le lutin conteur lui raconte de belles histoires, le lutin cuisinier lui prépare un bon bol de chocolat chaud avec de bonnes tartines de pain frais. Puis, tout doucement, la nuit descend. Les lutins l'encouragent de plus belle :

- Père Noël, il fait nuit noire, tu peux sortir, personne ne te verra !

- Père Noël, il est bien tard, tout le monde est au lit, personne ne te verra.

Alors le Père Noël rassemble tout son courage. Il monte dans son traîneau en tremblant juste un petit peu et, en parlant dans sa barbe, il dit tout doucement à ses rennes :

- En avant !

Et c'est pour ça que les parents disent à leurs enfants :

- Si vous essayez de voir le Père Noël, il ne viendra plus...



ETAT CIVIL...

Naissances



6 septembre 2012 : Arthur CLADEL

21 septembre 2012 : Anouk PANTEL

24 septembre 2012 : Dorian CLADEL

...Nos joies

Mariages

8 décembre : Cécile PEYTAVIN et Cédric ALMERAS .



...Nos félicitations